

**Conseil
Municipal
Du
04/12/2008**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 28/11/2008
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M. Jean Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
58**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2008
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2008
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE HUIT, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAIL Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

Renforcement de la protection incendie

Demande de subvention

Rapporteur : Le Maire

Le poteau incendie installé sur la route départementale 118 et sur la commune de COULEVON est défectueux et sa réparation est impossible. Par ailleurs, ce poteau d'incendie est mal positionné, il est en effet assez souvent submergé par les eaux de la rivière en crue.

Je vous propose d'installer dans ce secteur un nouveau poteau d'incendie mieux positionné et de solliciter l'aide financière du département.

Le montant des travaux est estimé à 4856 € . La subvention départementale est plafonnée à 2 200 €

Résumé des débats

Le Conseil municipal s'interroge notamment sur la nécessité d'un poteau d'incendie dans ce secteur, les dernières maisons de Villeparois n'étant pas très éloignées du poteau d'incendie installé pour le lotissement « Les coteaux de la roche.

Le conseil municipal remarque également que ce poteau d'incendie contribue à la défense incendie de plusieurs maisons de la Communes de COULEVON.

M. Thierry BAGUET fait remarquer que le poteau d'incendie du lotissement « Les coteaux de la Roche » n'est pas assez protégé et qu'il pourrait être facilement renversé par des véhicules.

Décision :

Exprimées 10
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 10

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Demande à M le Maire de solliciter la participation financière de la commune de COULEVON, cette installation participant à la défense incendie de plusieurs habitations de cette collectivité voisine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS